

## Réintégration après détachement, disponibilité

1000 points de bonification sur les vœux DPT ou ACA correspondant à l'ancienne affectation sous réserve de demander tout type de poste (saisir le code « \* »

1000 points de bonification sur vœux ZRD ou ZRA correspondant à l'ancienne affectation si vous étiez affecté(e) sur ubzzone de remplacement.

Pour une réintégration après :

- Une disponibilité (quels qu'un soient le motif ou la durée sauf la disponibilité d'office)
- Une affectation dans le cadre d'un détachement,
- Une affectation hors académie.

Les agents qui ont obtenu à la même date une affectation (lors de la phase intra-académique) et une disponibilité ont vu leur affectation annulée. Ils ne peuvent donc bénéficier d'une bonification de réintégration.

*Certifié ( e ) de génie mécanique au 9<sup>ème</sup> échelon dans un lycée de Grenoble où vous êtes affecté ( e ) depuis le 01/09/2010, vous êtes en disponibilité pour convenance personnelle depuis l'année scolaire 2016-2017. Si vous souhaitez réintégrer, vous avez droit à 1000 points sur vœu DPT est de 1233 points (63 points échelon + 170 pts d'ancienneté de poste + 1000 pts pour la réintégration).*

A l'issue d'une disponibilité, vous pouvez faire une demande de réintégration conditionnelle sous réserve de ne pas avoir épuisé vos droits à disponibilité.

Dans ce cas, vous ne serez réintégrée que s'il y a une possibilité d'affectation conforme à l'un de vos vœux.